

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 22 mai 2006 portant création du Diplôme Universitaire d'ECHOGRAPHIE RHUMATOLOGIQUE SUR INTERNET (ECRIN) modifié par les arrêtés du 31 mai 2010, du 10 juillet 2017, du 27 mai 2013 et du 05 juillet 2022,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de santé,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire de RHUMAGERIE (Echographie Rhumatologique sur Internet -Pathologie).

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur FAUTREL Bruno (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur Laure GOSSEC (PU-PH)

Docteur Frédérique GANDJBAKHCH (PH)

Docteur Fabien ETCHEPARE

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 07 mars 2023

Le doyen de la faculté de santé Sorbonne Université



Bruno RIOU